

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 18/07/2022

**OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique non permanent**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 22**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 11/07/2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le dix-huit juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND  
Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE  
Roseline MHARI AGOURRAME à Ouda MECHAIN  
Sandrine TROUSSIEUX à Nathalie HERAUD  
Christophe DEBIZE à Linda BEGGUI  
Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Excusé

Stéphane DUTHEIL

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique non permanent (Ecole maternelle Paul Cézanne) à compter du 29 août 2022 suite à l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe, la douzième classe de maternelle sur la Commune

Sous réserve de l'avis du comité technique (CT) du 13 septembre 2022.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### A l'unanimité des membres présents

1°) **ACCEPTÉ** la création d'un poste d'adjoint technique non permanent à compter du 29 août 2022 suite à l'ouverture d'une 12<sup>ème</sup> classe de Maternelle

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



*Le secrétaire*  
*Jero*